



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
02/04/2024Date d'affichage  
02/04/2024Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

### Etaient présents :

M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, M. LUCOT Pierre, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

### Procuration(s) :

M. BLOT Dominique donne pouvoir à M. BOEUF Alain, Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BLOT Dominique, Mme GADY Sarah

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. COUPECHOUX Franck

Numéro interne de l'acte : 2024-22

Objet : Aide exceptionnelle suite aux inondations du 01/04/2024

M. le Maire rappelle les fortes pluies du 1<sup>er</sup> avril 2024 et indique qu'un habitant situé Grande rue a presque tout perdu et il propose d'aider cette personne à acheter des biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de M. le Maire et fixe une aide d'un montant maximum de 500 €.
- dit que cette somme ne sera pas versée par virement sur le compte de la personne mais fera l'objet d'un achat par la commune pour cet habitant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SAULON LA CHAPELLE  
Le Maire,

